



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

Référence: WLI/100

1^{er} novembre 2017

**ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION
MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À MARRAKECH LE 15 AVRIL 1994**

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE DE 1994**

**CERTIFICATION DE MODIFICATIONS ET DE RECTIFICATIONS
LISTE CLXV – FÉDÉRATION DE RUSSIE**

ENVOI D'UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Corrigendum

Le 29 novembre 2016, une copie certifiée conforme de la Certification de modifications et de rectifications apportées à la **Liste CLXV – Fédération de Russie** a été envoyée à tous les Membres sous couvert du document WT/Let/1212.

Le paragraphe 2 de la Certification à la page 3 du document susmentionné est modifié comme suit:

"CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la Décision susmentionnée, un projet contenant les modifications et les rectifications apportées à la **Liste CLXV – Fédération de Russie** a été communiqué à tous les Membres de l'Organisation mondiale du commerce sous couvert du document G/MA/TAR/RS/443 le 5 août 2016, conformément à la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information (WT/MIN(96)/16), et qu'aucune objection concernant les modifications et les rectifications proposées n'a été reçue dans les trois mois suivant la date de publication dudit document;"

Roberto Azevêdo
Directeur général

17-5930

WT/Let/1212/Corr.1